



HAL
open science

Le dispositif D'COL dans les collèges de l'éducation prioritaire aide principalement les élèves les plus faibles

François Alluin, Christelle Raffaëlli, Toky Ranarivony

► To cite this version:

François Alluin, Christelle Raffaëlli, Toky Ranarivony. Le dispositif D'COL dans les collèges de l'éducation prioritaire aide principalement les élèves les plus faibles. 2016, pp. 1-4. 10.48464/ni-16-03 . halshs-03867676

HAL Id: halshs-03867676

<https://shs.hal.science/halshs-03867676v1>

Submitted on 23 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le dispositif D'COL dans les collèges de l'éducation prioritaire aide principalement les élèves les plus faibles

■ D'COL est un dispositif numérique d'aide aux élèves de sixième en difficulté, en français, en mathématiques et en anglais. Si l'on n'observe pas d'effet global du dispositif sur les apprentissages des élèves pris dans leur ensemble, D'COL semble améliorer en revanche, en mathématiques et en anglais principalement, les résultats des élèves les plus faibles. Les équipes pédagogiques, ainsi que les élèves concernés par le dispositif, estiment que celui-ci favorise l'autonomie, la confiance en soi et la motivation des élèves.

François Alluin, Christelle Raffaëlli
et Toki Ranarivony, DEPP-B4

■ Inscrit dans le double cadre de l'école numérique et de la refondation de l'éducation prioritaire, le dispositif D'COL, dont la gestion est confiée au Centre national d'enseignement à distance (Cned), est destiné aux élèves de sixième relevant de l'éducation prioritaire depuis la rentrée scolaire 2013 (voir « [LE DISPOSITIF D'COL](#) »). L'objectif est de fournir un soutien aux apprentissages en français, en mathématiques et en anglais.

D'COL a pour but de renforcer les connaissances d'élèves en difficulté scolaire et de les rendre plus autonomes, en utilisant les potentialités du numérique. Ce dispositif s'inscrit dans un ensemble d'aides préexistant : programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé en sixième (désormais accompagnement continu dans les REP+), etc.

Un dispositif supplémentaire pour des élèves en difficulté, mis en œuvre selon des modalités variables

Les élèves participant au dispositif D'COL sont parmi les plus en difficulté.

Les élèves participant au dispositif D'COL sont parmi les plus en difficulté scolairement et les plus défavorisés

socialement (29 % en retard scolaire contre 19 % pour l'ensemble des élèves de sixième de l'éducation prioritaire, et 63 % dont la PCS parentale est défavorisée contre 55 %).

Il n'existe pas de critère formalisé de sélection des élèves en dispositif D'COL. Il varie donc selon les établissements. C'est ainsi qu'un tiers des élèves interrogés déclarent ne pas savoir « pourquoi ils ont été choisis pour travailler avec D'COL ». Pour la majorité des autres, c'est parce qu'ils ont « un peu de difficulté à suivre en classe », plutôt que « beaucoup de difficulté », ce qui correspond également aux déclarations des chefs d'établissement et des enseignants. On observe toutefois que les élèves en PPRE passerelle sont surreprésentés parmi eux (les PPRE passerelles aménagent la continuité des aides pédagogiques du CM2 à la sixième pour des élèves en grande difficulté). De la même manière, les élèves ne maîtrisant pas le palier 2 du socle commun, ou ceux dont le niveau est jugé faible ou très faible par leur professeur principal sont également surreprésentés (voir « [MÉTHODOLOGIE](#) » et [FIGURE 1](#)). Du point de vue du niveau scolaire, les scores aux évaluations standardisées des élèves en dispositif D'COL sont en moyenne toujours plus faibles que ceux des élèves du groupe témoin, que ce soit en français,

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation

et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

1 – La situation des élèves en dispositif D'COL et des élèves témoins selon les professeurs principaux (en %)

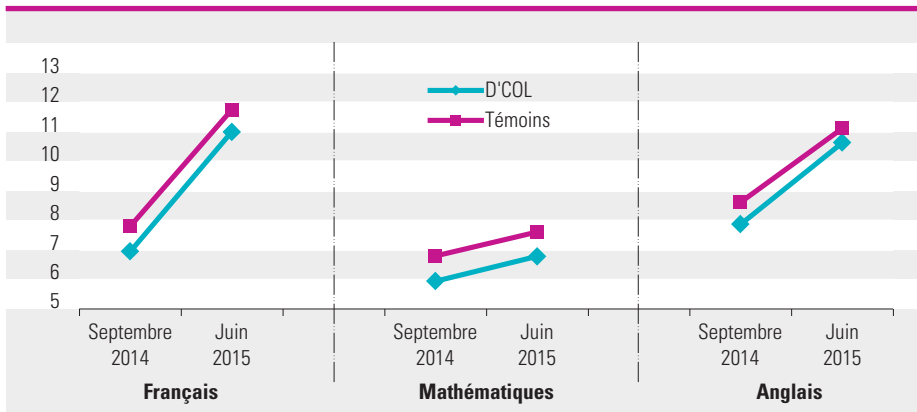
L'élève :	D'COL	Témoins
Se décourage face à une difficulté	44,2	31,2
N'a pas validé le palier 2 du socle commun	43,8	30,7
N'est pas capable de travailler en autonomie	42,2	31,1
Ne prend pas facilement la parole	39,1	29,7
Ne comprend pas ce qu'il lit	37,8	23,1
Ne sait pas demander de l'aide	34,9	25,9
Se bloque si on lui demande d'écrire	33,1	22,2
Ne sait pas lire sans hésitation	32,5	20,8
Est en PPRE passerelle	29,4	15,4
Est de niveau plutôt faible	25,7	17,6
Est de niveau très faible	8,7	5,0

Lecture : d'après les professeurs principaux des collèges de l'échantillon, 44,2 % des élèves en dispositif D'COL se découragent face à une difficulté, contre 31,2 % des élèves témoins.

Champ : les 87 collèges publics de France métropolitaine et DOM faisant partie de l'échantillon.

Source : MENESR-DEPP.

2 – Les scores des élèves en dispositif D'COL aux évaluations standardisées par rapport aux élèves témoins



Lecture : les scores varient entre 0 et 20. Les élèves en dispositif D'COL ont un score moyen en français de 7 sur 20 en septembre 2014 et de 11 sur 20 en juin 2015. Les élèves témoins ont obtenu lors des mêmes passations des scores moyens de 8 sur 20 et 12 sur 20. Champ : les 87 collèges publics de France métropolitaine et DOM faisant partie de l'échantillon.

Source : MENESR-DEPP.

en mathématiques ou en anglais, aussi bien en début qu'en fin d'année scolaire (FIGURE 2). De plus, ces différences de scores entre élèves en dispositif D'COL et témoins se vérifient, notamment en début d'année, lorsque l'on prend en compte, une par une, les principales caractéristiques susceptibles d'être corrélées aux résultats : retard scolaire, passage par un PPRE passerelle, validation du palier 2 du socle commun, PCS parentale, sexe, soutien scolaire dans la discipline considérée. Ainsi les élèves les plus faibles en dispositif D'COL réussissent moins bien les évaluations standardisées que les élèves témoins les plus faibles.

Les collèges se sont approprié de manière très différente le dispositif.

Les deux heures hebdomadaires du dispositif trouvent leur place dans les horaires d'accompagnement continu (circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 sur la refondation de l'éducation prioritaire). C'est pendant ces heures qu'est essentiellement utilisé le site, même si la possibilité d'y accéder en dehors des séances existe. Dans plus de la moitié des cas, les enseignants référents déclarent définir le programme avec les élèves. Les élèves déclarent travailler le français (84 %) et les mathématiques (83 %), plus souvent que l'anglais (67 %), sur la base d'exercices. La majorité des

élèves interrogés n'utilisent pas D'COL en dehors des séances : 52 % ne se connectent pas d'eux-mêmes au sein du collège, parce que cela ne les intéresse pas (44 % des répondants) ou que cela ne leur aurait pas été proposé (40 %), et 55 % ne se connectent jamais en dehors du collège.

La mise en œuvre effective du dispositif peut différer des préconisations initiales : certains élèves ne suivent D'COL qu'une partie de l'année, et en particulier, près de la moitié des collèges de l'échantillon ont ajouté des élèves dans le dispositif en cours d'année (FIGURE 3). Seuls 71 % des collèges ont démarré D'COL comme prévu en octobre. De plus, 55 % des établissements déclarent donner à tous les élèves participant au dispositif les deux heures hebdomadaires prévues ; en revanche, pour environ un quart des collèges, les élèves en dispositif D'COL ont tous moins de deux heures, et 18 % des collèges ne donnent les deux heures qu'à certains élèves en dispositif. Enfin, seuls 64 % des enseignants référents interrogés déclarent qu'il existe une articulation du dispositif avec le socle commun.

Le dispositif D'COL n'a pas d'effet général, mais semble profiter aux élèves les plus faibles

L'évaluation de la DEPP s'appuie sur des évaluations standardisées (voir « MÉTHODOLOGIE ») dont l'objectif est de comparer les progrès des élèves participant au dispositif à ceux des élèves témoins, puis d'essayer d'évaluer la part des progrès due au dispositif D'COL.

D'COL ne semble pas avoir d'impact sur la progression moyenne des scores des élèves...

Le niveau des élèves en dispositif D'COL, mesuré par les évaluations standardisées, est systématiquement plus faible que celui des élèves témoins, tant en début qu'en fin d'année. Le dispositif ne permet donc pas globalement à des élèves qui étaient plus faibles que les autres d'obtenir de meilleurs résultats aux évaluations standardisées que ceux qui n'ont pas participé au dispositif, ni même d'atteindre des résultats

équivalents. On peut en revanche s'intéresser à la progression des élèves : tout en restant plus faibles, les élèves participant au dispositif progressent-ils plus que les élèves témoins ?

De ce point de vue, la modélisation (voir « MÉTHODOLOGIE ») permet de mesurer un effet général et des effets différentiels du dispositif. Bien que la majorité des élèves intégrés au dispositif et interrogés estiment qu'ils ont fait des progrès en classe depuis qu'ils utilisent D'COL (59 % « oui, un peu » ou « oui, beaucoup »), on n'observe pas d'effet général du dispositif sur les résultats. Les élèves en dispositif D'COL, pris dans leur ensemble, ne progressent pas plus que les élèves témoins pris également dans leur ensemble, et ce dans les trois disciplines.

... mais semble améliorer les résultats des élèves les plus faibles.

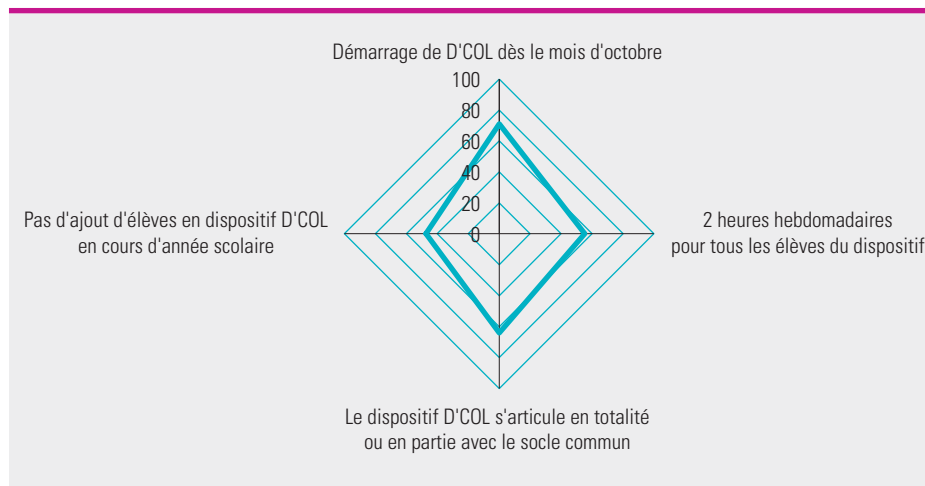
En revanche, un effet positif existe pour les élèves les plus faibles du dispositif : ils progressent en mathématiques et en anglais plus que les élèves témoins les plus faibles. C'est ainsi que les élèves en PPRE passerelle améliorent d'autant plus leurs résultats en mathématiques qu'ils sont en dispositif D'COL (+ 10,6 % par rapport aux témoins). On observe également que les élèves n'ayant pas validé le palier 2 du socle améliorent d'autant plus leurs résultats en anglais qu'ils sont dans le dispositif (+ 9,4 % par rapport aux témoins). Les progrès en français ne sont quant à eux pas significatifs (FIGURE 4).

Lorsque l'on considère les élèves en dispositif D'COL présentant à la fois la caractéristique d'appartenance à un PPRE passerelle et celle de non-validation du palier 2 du socle, on constate qu'ils ne progressent pas plus que ceux qui ne possèdent qu'une seule de ces deux caractéristiques. Par ailleurs, il n'existe pas de différence de progression selon le retard scolaire, la PCS parentale ou le sexe.

Les différents acteurs déclarent que D'COL favorise avant tout l'autonomie des élèves

Au-delà du renforcement des connaissances disciplinaires, l'un des objectifs

3 – Répartition des collèges selon la mise en œuvre du dispositif D'COL (en %)

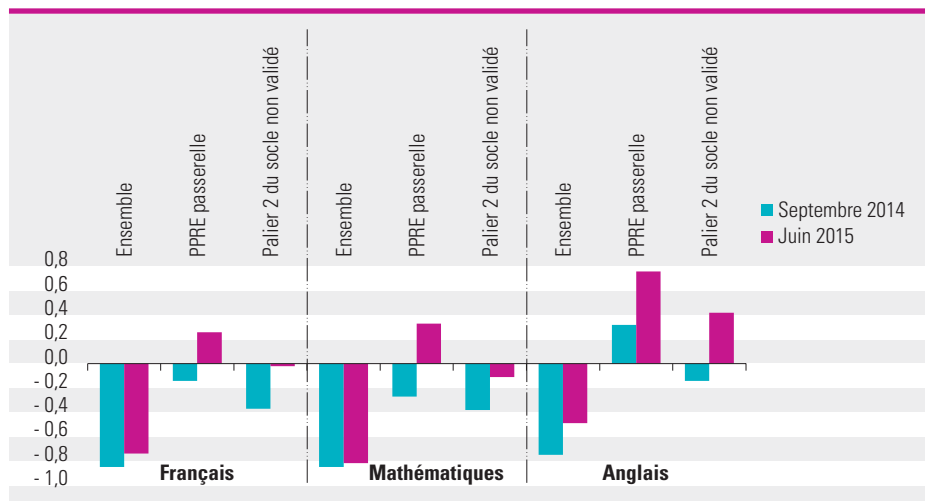


Lecture : parmi les collèges participant au dispositif D'COL de l'échantillon, 47 % n'ajoutent pas d'élèves en dispositif D'COL en cours d'année scolaire.

Champ : les 87 collèges publics de France métropolitaine et DOM faisant partie de l'échantillon.

Source : MENESR-DEPP

4 – L'évolution des différences de scores aux évaluations standardisées des élèves en dispositif D'COL par rapport aux témoins



Lecture : en-dessous de 0, les élèves en dispositif D'COL ont des moyennes inférieures à celles des élèves témoins, tandis qu'au-dessus de 0, ces moyennes sont supérieures à celles des élèves témoins.

En mathématiques, les élèves qui sont à la fois en dispositif D'COL et en PPRE passerelle ont, en septembre 2014, une note moyenne inférieure de 0,27 sur 20 à celle des élèves témoins en PPRE passerelle. Ils ont une note moyenne supérieure de 0,33 sur 20 en juin 2015.

Champ : les 87 collèges publics de France métropolitaine et DOM faisant partie de l'échantillon.

Source : MENESR-DEPP

du dispositif est de rendre les élèves plus autonomes. C'est effectivement ce que semble réussir D'COL, d'après les déclarations des différents acteurs.

Les trois quarts environ des enseignants et des chefs d'établissement interrogés jugent positivement le dispositif. Par ailleurs, plus des deux tiers des élèves

déclarent aimer travailler avec D'COL, les autres affirmant ne pas l'apprécier. De même, la majorité des enseignants considèrent l'ergonomie et les contenus de l'application comme plutôt adaptés, tandis que les élèves la trouvent facile à utiliser et apprécient de pouvoir travailler seuls. Les domaines dans lesquels

l'impact est positif sur les élèves sont en effet avant tout, selon les acteurs, l'autonomie, la confiance en soi et la motivation. Ainsi, 62 % des élèves estiment qu'ils ont davantage confiance en eux, et 61 % qu'ils sont plus motivés pour travailler en classe ; ces déclarations valent pour tous les élèves, qu'ils soient faibles ou non. L'avis des élèves est partagé par les enseignants (autonomie 68 %, confiance en soi 51 %, motivation 40 %) et les chefs d'établissement (autonomie 59 %, confiance en soi 50 %, motivation 28 %). ■

en savoir plus

- + <http://www.cned.fr/le-cned/strategie-numerique/dcol/>
- + <http://www.education.gouv.fr/cid72317/d-col-personnaliser-l-accompagnement-des-eleves-en-difficulte.html>

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

LE DISPOSITIF D'COL

Le dispositif, proposé par le Cned, consiste en un soutien scolaire en français, en mathématiques et en anglais, à travers un site Internet. L'élève est accompagné, lors de ses activités sur le site D'COL, par un assistant virtuel.

Les élèves (une vingtaine en moyenne par établissement, travaillant en groupes de 15 individus au maximum) se connectent au site D'COL et travaillent jusqu'à deux heures par semaine avec l'appui d'un enseignant référent (normalement deux sessions d'une heure sur une trentaine de semaines durant l'année scolaire). En complément, un quart des élèves participant au dispositif peuvent bénéficier de l'accompagnement d'enseignants-tuteurs du Cned *via* un service d'échanges en ligne. Le dispositif D'COL a été mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire depuis octobre 2013. Depuis la rentrée 2014-2015, il est également proposé aux classes de CM2, notamment dans les écoles en « réseaux d'éducation prioritaire + » (REP+). Près de 1 400 écoles et collèges ont pu participer au dispositif, soit un total de 30 000 élèves de CM2 et de sixième. Cette *Note d'information* porte exclusivement sur les collèges de l'éducation prioritaire.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête

L'enquête repose sur des évaluations standardisées en ligne, auprès d'élèves en dispositif D'COL et d'élèves témoins, organisées en deux temps : en septembre 2014 (avant le démarrage du dispositif), une séquence de 45 minutes proposant une série de QCM en français (13 items), en mathématiques (15 items) et en anglais (11 items) ; en juin 2015, auprès des mêmes élèves, deux séquences de 45 minutes chacune en français (50 items), en mathématiques (27 items) et en anglais (30 items).

Elle est complétée par des questionnaires en ligne déclaratifs sur D'COL (chefs d'établissement, enseignants référents, élèves en dispositif D'COL).

Enfin, des formulaires sur les élèves évalués contenant diverses caractéristiques sociodémographiques et scolaires ont été remplis par les professeurs principaux, notamment le sexe, la date de naissance, la PCS parentale, ainsi que l'appartenance au dispositif D'COL, la participation à un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) passerelle et la validation du palier 2 du socle

commun de connaissances, de compétences et de culture. Les PPRE passerelles aménagent la continuité des aides pédagogiques du CM2 à la sixième pour des élèves en grande difficulté.

L'échantillon

Les collèges ont pour moitié été proposés par les académies (deux par académie, dont un appartenant à un réseau Éclair), pour moitié tirés aléatoirement parmi les collèges de l'éducation prioritaire ayant participé au dispositif en 2013-2014 (strate : appartenance ou non à un réseau Éclair). Sur 105 collèges au départ, 87 ont fait passer l'ensemble des évaluations standardisées et fourni les renseignements demandés pour l'évaluation. Il y a donc une forte attrition : sur 3 961 élèves au départ, 71 % ont passé l'ensemble des évaluations standardisées de septembre 2014 et de juin 2015 (1 569 élèves en dispositif D'COL et 1 249 témoins). Au total, 76 chefs d'établissement (87 % des personnes interrogées), 156 enseignants (64 %), 1 066 élèves en dispositif D'COL (68 %) ont répondu aux questionnaires.

Les élèves de l'échantillon ont été choisis par les collèges : pour moitié, les futurs participants au dispositif D'COL et pour moitié, des élèves témoins au profil similaire ne participant pas

au dispositif. Au total, l'échantillon ne peut être considéré comme représentatif de l'ensemble des élèves en dispositif D'COL.

L'évaluation des effets du dispositif

L'objectif des évaluations standardisées est de permettre une évaluation des effets de D'COL en français, en mathématiques et en anglais. Ces effets ont été estimés à l'aide de modèles multiniveaux. Ce type de modèle est particulièrement adapté aux données disponibles qui présentent une structure hiérarchisée : les élèves sont regroupés dans des collèges dont les caractéristiques peuvent influencer sur l'efficacité du dispositif D'COL. La participation au dispositif n'ayant pas fait l'objet d'une assignation aléatoire des élèves, l'évaluation de ses effets sur les progrès des élèves a été réalisée en contrôlant certaines caractéristiques des élèves et des collèges, afin de neutraliser les effets de structure. Ces caractéristiques sont, pour le niveau élève, le sexe, le retard scolaire ou non, la participation ou non au PPRE passerelle, la validation ou non du palier 2 du socle, la PCS parentale, les scores en début d'année et le soutien ou non en français ou en mathématiques, et, pour le niveau collège, l'appartenance ou non à un réseau Éclair de l'éducation prioritaire. ■